

Les vaccins, sources de nouvelles maladies

Il apparait de plus en plus clairement, avec des preuves données par des médecins et scientifiques, au vu de nombreux cas cliniques, que les vaccins sont réellement sources de nouvelles maladies.

Les personnes les plus faibles étant plus touchées par les produits contenus dans les vaccins, sont aussi celles qui sont vaccinées en priorité par précaution pour leur bien ! Grand paradoxe.

Alors que de nombreuses personnes ont été protégées 'au début' par des vaccins sains, il semble aujourd'hui que les mutations et modifications profondes aient eu lieu et que de nombreux accidents post vaccinatoires aient lieu.

Des dizaines de médecins témoignent aujourd'hui du danger des vaccins, qui restent souvent obligatoires en France, malgré la loi qui stipule : article 1111-4 de la loi 2002-203 du 4 mars 2002 :

Aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne. Ce consentement peut être retiré à tout moment.

D'ailleurs, le 2 mai 2001, la Cour d'Appel de Versailles a condamné un fabricant de vaccins (SKB pour son vaccin hépatite B) reconnaissant les nombreux accidents qui ont eu lieu et notamment les scléroses en plaque.

Le produit le plus dangereux étant l'hydroxyde d'aluminium présent dans 28 vaccins commercialisés, responsable d'une nouvelle forme de myopathie, la myofasciite à macrophages et de maladies orphelines.

Malgré les nombreuses explications et preuves, il est dommage de constater l'aveuglement du système médical, pharmaceutique et industriel face à tous les symptômes nouveaux se multipliant dès l'enfance tels les allergies, l'asthme, le diabète, les cancers, les maladies auto-immunes...

En toute responsabilité et connaissance, les personnes ont donc le droit de rester maître de leur corps.

La liberté étant l'un des symboles forts de notre devise.

Connaissant le pouvoir de la pensée et la force de la création, il est important de se mettre dans un état de paix et dire à voix audible, que « toutes les substances qui seraient nocives au corps, sont transmutes en substances positives, libérées et évacuées très rapidement dans les selles ». Et d'exprimer sa joie de vivre, sa vitalité et sa parfaite santé aussitôt.

Cela peut paraître futile à certaines personnes, mais la loi d'attraction est une puissance qui agit en fonction de ce que l'on émet.

La peur du danger du mal des vaccins peut amplifier les dégâts, alors autant être zen et assuré que seulement ce qui est bon reste dans le corps si besoin ou est éliminé s'il n'y a aucun besoin.

Commencez par demander au médecin qui va injecter le vaccin, un écrit signé de sa part, stipulant qu'il n'y a aucun danger à recevoir ce vaccin et qu'il engage sa responsabilité.

En cas d'impossibilité totale d'échapper à un vaccin, (chantage professionnel, refus d'entrée dans un centre de formation, dans une école, etc.) il existe des manières naturelles de retirer un maximum de danger de ces vaccins. 'Et la puce !'.

Se munir d'un tube d'argile en pâte (vendu en pharmacie et diététique), d'une bande de gaze et de sparadrap.

Sortir aussitôt dans un lieu tranquille ou gagner les toilettes après l'injection et étaler abondamment l'argile à l'emplacement du vaccin avant de fixer le pansement.

Garder au moins deux heures. Le vaccin sera absorbé en totalité par l'argile.

Toutes opérations de ce genre qui ont été effectuées sur des bébés ou des chiens et des chats se sont avérées efficaces à 100% sans apparition des manifestations courantes (température, abattement, douleurs... qui se rappelle les terribles vaccins à l'armée... ou le bras restait bloqué deux jours. Des permissions étant données spécialement pour ça...).

Par mesure de sécurité, on pourra en plus stimuler les défenses par différentes méthodes qui suivent, au choix ou en association :

- Chlorure de magnésium : 40ml de solution pour un adulte,
- 25 ml pour un enfant, trois fois par jour, le jour de la vaccination et le lendemain,

Préparation 20g (1 sachet) dans 1 litre d'eau (en pharmacie).

- Extrait de pépin de pamplemousse :

30 gouttes dans de l'eau, 3 fois par jour pendant 2 à 3 jours. Disponible dans les maisons diététiques.

NB : Découvert en 1980, son action s'étend à environ 800 souches de bactéries et de virus, et à environ 100 souches de champignons, ainsi qu'à un très grand nombre de parasites unicellulaires.

C'est un score unique, qui en fait le plus puissant antibiotique naturel connu, alors que l'action des antibiotiques conventionnels se limite aux bactéries. De plus, contrairement à ces derniers, il est totalement dépourvu de toxicité des défenses immunitaires au lieu de les inhiber.

- Vitamine C : acérola ou cynorrhodon 2 à 3 g par jour pendant 2 à 3 jours.

Autres possibilités :

Diluer 1 sachet de chlorure de magnésium dans 1 litre d'eau.

Boire 1 verre 3 heures avant la vaccination, 1 verre 1 heure avant, puis 1 verre toutes les 2 heures après la vaccination (à concurrence de 6 verres).

Le lendemain, boire 5 verres, répétez pendant 4 jours (certains auront une diarrhée passagère, si elle persiste, diminuer la dose).

Les souches vaccinales seront détruites par l'augmentation énorme de vos propres anticorps.

Un documentaire d'Inès Léraud et Rafik Zenine.